

France : des sanctions prononcées à l'encontre de distributeurs en gros de produits vétérinaires pour entorse au droit de la concurrence

Abderrahim DERRAJI - 2018-07-31 15:56:50 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un communiqué daté du 26 juillet, l'Autorité de la concurrence a annoncé avoir infligé 16 millions d'euros de sanctions à l'encontre des distributeurs en gros de médicaments vétérinaires et de la Fédération de distribution du médicament vétérinaire (FDMV) pour avoir mis en œuvre plusieurs ententes sur la période 2007-2010. Ces ententes leur ont permis de figer la concurrence et de se répartir la clientèle qui est formée de pharmaciens, de vétérinaires et de groupements d'éleveurs. C'est un rapport d'enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui a permis d'épingler les sociétés Alcyon France, Centravet, Coveto, Hippocampe Caen, Agripharm et Chrysalide, Coveto Limoges, Vétro Santé, Elvetis et Neftys Pharma et la Fédération de la distribution du médicament vétérinaire (FDMV). Aucune des entreprises en cause n'a contesté les faits qui lui ont été reprochés.